

ASSEMBLÉE NATIONALE

23 mars 2021

LUTTE CONTRE LE DÉRÈGLEMENT CLIMATIQUE - (N° 3995)

Commission	
Gouvernement	

Tombé

AMENDEMENT**N ° 1469**

présenté par

M. François-Michel Lambert, Mme De Temmerman, M. Acquaviva, M. Brial, M. Castellani,
M. Clément, M. Colombani, Mme Dubié, Mme Frédérique Dumas, M. Falorni, M. Lassalle,
M. Molac, M. Nadot, M. Pancher, M. Simian et Mme Wonner

ARTICLE 55

À l'alinéa 4, après le mot :

« objectifs »,

insérer le mot :

« chiffrés ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à préciser l'objectif flou de diminution de l'artificialisation en introduisant des objectifs chiffrés dans les documents de planification relatifs à l'habitat et à la mobilité.

Cet amendement a été travaillé avec la LPO.